

## 1921 (25 avril)

expo de Bâle

La *Motosacoche*, la *Motocycle* et la *Manufacture générale de cycles* retiennent également les yeux du visiteur par la qualité et le fini de leurs produits. Les *magnétos Lucifer* et *Radios* complètent l'équipement de ces superbes motos et bicyclettes. Et dans le groupe de l'électricité, où nous arrivons ainsi, outre l'appareillage de la maison *Gardé*, les *Ateliers Cuénod* offrent leurs dynamos, leurs compteurs et leurs régulateurs automatiques, ainsi que la *Société genevoise d'instruments de physique*, dont on connaît les appareils de haute précision.

## 1922 (26 octobre)

— La sûreté a arrêté mercredi deux employés de la maison Lucifer, fabrique d'appareils d'éclairage électrique, aux Acacias, les nommés Eugène D. et Ernest Ch. Le directeur de la firme, M. Sauerweid, ayant appris que des magnétos Lucifer se vendaient à des prix dérisoires dans le canton de Vaud, soupçonna que ces produits lui avaient été dérobés. M. Sessler, commissaire de police, perquisitionna aux domiciles des incriminés et découvrit une grande quantité de marchandises. D. a été écroué à St-Antoine; quant à Ch., il a été relaxé.

## 1928 (16 juin)

### Le tour du lac Léman

C'est demain dimanche que cette classique course cycliste se disputera pour la quarantième fois. Comme pour les épreuves précédentes l'organisation est assurée par l'Union vélocipédique genevoise, qui en a soigné tous les détails.

Les départs sont fixés comme suit du quai des Eaux-Vives : 4 h. 30, départ des vétérans ; 5 h. 30, départ des professionnels, et 5 h. 45, départ des amateurs. A 16 h., distribution des prix à l'hôtel du Jura.

L'Union vélocipédique genevoise a reçu les dons d'honneur du Conseil d'Etat, du Conseil administratif de la Ville de Genève, des communes de Plainpalais et des Eaux-Vives, des firmes Lucifer, Besançon-Automoto, Dufaux, Englebert, Martinet frères, Forestier, Michelin, Gillette, etc.

## 1930 (29 juin)

Sur la plainte de la direction de l'usine Lucifer, à la route de Saint-Julien, à Carouge, la police de sûreté a arrêté vendredi soir deux manœuvres bernois, Jakob-Johann W., 20 ans, et Charles St., 19 ans.

W., avec la complicité de St., avait volé une génératrice pour magnéto et des pièces d'outillage spécial. M. Plotron a inculpé le premier de vol et le second de complicité de vol et les a fait conduire à St-Antoine.

## 1933 (23 août)

### Les arrestations

Les agents Bachten et Baud ont arrêté lundi, Arthur M., Allemand, 28 ans, coiffeur, pour vol d'une bicyclette au préjudice de M. Pulvin, à Carouge, et d'une magnéto Lucifer au préjudice de Mme Leutwyler, rue du Simplon. En outre, la fiancée de M., Germaine G., 21 ans, Genevoise, couturière, a été appréhendée pour complicité de vol. Le couple a été interpellé par M. Maguin, commissaire de police, et écroué à Saint-Antoine. M. et sa fiancée s'apprétaient à partir pour Berne.

## 1943 (10 mars)

### AVIS MORTUAIRES

Le Conseil d'Administration, la Direction et le Personnel de *Magnétos Lucifer S. A.* à Carouge, ont le profond chagrin de faire part du décès de

#### Mademoiselle Jeanne MEYNARD

leur dévouée et regrettée collaboratrice et collègue pendant 25 ans.

## 1953 (7 octobre)

### AVIS MORTUAIRES

Le personnel de LUCIFER S.A. a le profond regret de faire part du décès de

#### Monsieur Henri CHENAUD Président du Conseil d'Administration

décédé le 5 octobre 1953 à Lausanne.

## 1960 (11 novembre)

### Le tir corporatif au petit calibre

Les résultats du tir « inter-firmes » organisé par l'Association genevoise des Sociétés de tir au petit calibre sont définitivement mis au point. 285 équipes ont participé à la compétition. Les résultats sont les suivants : 1. Ateliers de Sécheron I, 369 points; 2. Etat de Genève, 368; 3. Ateliers de Sécheron II, 360,3; 4. S.I.P. I, 357; 5. Hispano I, 356; 6. Sodeco II, 354,4; 7. Ateliers des Charmilles, 354; 8. Laiteries réunies I, 352,2; 9. Sodeco I, 352; 10. Instruction publique, 351,4; 11. C.G.T.E. I, 351; 12. S.I.P. II, 350; 13. Gardy-Tir I, 347; 14. Givaudan II, 346; 15. Ateliers de Sécheron III, 345; 16. Tavaro II, 344; 17. C.M.L. I, 338,8; 18. Tarex, 337; 19. Laiteries réunies IV, 336; 20. Tavaro III, 334.